

United Nations  
Nations UniesInternational Criminal Tribunal  
for the former Yugoslavia  
Tribunal Pénal International  
pour l'ex-Yougoslavie

(IT-97-27)

# ŽELJKO RAŽNATOVIĆ “ARKAN”



<b>Željko RAŽNATOVIĆ</b>	<i>Poursuivi pour le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances, traitements cruels, meurtre, homicide intentionnel, viol, et autres actes inhumains</i>
	<p>Chef du groupe paramilitaire appelé « Garde volontaire serbe » ou, alternativement, « Les Tigres d'Arkan »</p> <p>- Décédé à Belgrade en 2000</p>

Arkan devait notamment répondre des crimes suivants:

**Assassinat, autres actes inhumains, viol** (crimes contre l'humanité)

**Meurtre, traitements cruels, viol** (violations des lois ou coutumes de la guerre)

**Fait de causer intentionnellement de grandes souffrances, homicide intentionnel** (Infractions graves aux Conventions de Genève de 1949)

- Le 20 septembre 1995 ou vers cette date, des soldats appartenant au groupe dénommé « la Garde volontaire serbe » ou « Les Tigres d'Arkan » ont transporté douze hommes en camion et les ont conduits dans un endroit isolé du village de Trnova, où ils ont tiré sur eux, en tuant onze et blessant grièvement le douzième.
- Le 21 septembre 1995 ou vers cette date, des soldats appartenant à la formation « la Garde volontaire serbe » et agissant sous les ordres ou sous la direction d'Arkan, ont transporté quelque soixante-sept non-serbes (66 hommes et une femme) de Sanski Most, Šehovci, et Pabriježe dans un endroit isolé du village de Sasina et ont ouvert le feu sur eux, tuant soixante-cinq d'entre eux et en blessant deux autres.

<b>Željko RAŽNATOVIĆ</b>	
<b>Date de naissance</b>	17 avril 1952, à Brežice, Slovénie
<b>Indictment</b>	30 septembre 1997

## L'ACTE D'ACCUSATION ET LES CHEFS D'ACCUSATION

L'acte d'accusation initialement dressé contre Željko Ražnatović a été déposé le 23 septembre 1997 et confirmé le 30 septembre 1997.

Selon l'acte d'accusation, Željko Ražnatović a été président du club des supporters de l'équipe Red Star de Belgrade. Il s'est appuyé sur cette structure pour créer, le 11 octobre 1990, une organisation paramilitaire dénommée «Garde volontaire serbe», ou «Tigres d'Arkan». Il a conduit ce groupe au combat dans la région croate de Slavonie orientale, en 1991-1992, puis en divers endroits de Bosnie-Herzégovine, en 1992. En 1993, Željko Ražnatović a créé le Parti de l'unité serbe et présenté aux élections nationales des candidats patronnés par le parti, dont lui-même. En 1995, au nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine, il a de nouveau conduit au combat des troupes paramilitaires des «Tigres d'Arkan». Il était à la tête de cette formation lorsqu'elle était déployée à Sanski Most en septembre 1995.

D'après l'acte d'accusation, lorsque les forces bosniaques (ABiH) sont arrivées sur Sanski Most en septembre 1995, la panique s'est répandue parmi les civils et les soldats serbes, et beaucoup ont fui en direction de Banja Luka. Vers le 15 septembre 1995, à la demande de dirigeants serbes locaux, les «Tigres d'Arkan» sont entrés dans la zone de Sanski Most afin d'y restaurer l'ordre et de faire échec à la progression de l'ABiH. Les «Tigres d'Arkan» ont établi leur quartier général dans le centre ville, à l'Hôtel Sanus, où Željko Ražnatović s'est installé dans le bureau du directeur. C'est de là qu'il a dirigé les activités de ses troupes paramilitaires, qui ont dressé des points de contrôle dans toute la zone et ont commencé à recruter de force des hommes serbes destinés à combattre l'ABiH. En plus de la mise en place de postes de contrôle à Sanski Most, les «Tigres d'Arkan» ont effectué des patrouilles systématiques à travers la ville, dans le but de repérer et d'emprisonner les hommes musulmans et non serbes, d'extorquer des objets de valeur à des familles non serbes et de s'emparer de logements appartenant à des non serbes pour les attribuer à des réfugiés serbes. Lors de ces patrouilles, les «Tigres d'Arkan» se sont fréquemment livrés à des sévices et à des vols. Beaucoup d'hommes musulmans et non serbes enlevés ont été conduits à l'Hôtel Sanus pour y être interrogés par Željko Ražnatović et ses subordonnés. Les «Tigres d'Arkan» les ont battus et harcelés de manière répétée, et un grand nombre de ces détenus ont été emprisonnés dans une petite chaufferie d'une surface d'environ cinq mètres carrés, située au sous-sol du vieil hôtel adjacent.

Željko Ražnatović était poursuivi sur le fondement de sa responsabilité pénale individuelle (art. 7 (1) du Statut) et sur le fondement de sa responsabilité pénale de supérieur hiérarchique (art. 7 (3) du Statut) pour :

- **Assassinat, autres actes inhumains, viol** (crimes contre l'humanité, article 5 du Statut)
- **Meurtre; traitement, viol** (violations des lois ou coutumes de la guerre, article 3)
- **Fait de causer intentionnellement de grandes souffrances, homicide intentionnel** (infractions graves aux Conventions de Genève de 1949, article 2)

Željko Ražnatović est décédé à Belgrade en janvier 2000.